COMMISSION TECHNIQUE
POLE FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°08

(Mise en ligne le 29/10/2019)

Réunion du :	Mardi 29 Octobre 2019
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présents :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias, M. DESBOND Alex, Mr TASSONE Christian

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5) Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros.**

*****

SECTION DEBUTANTS

Rappel Règlementation

- Suite aux nombreux problèmes rencontrés dès les premiers plateaux du week-end dernier (à savoir Plateau U8/U9 du 29 Septembre), nous vous rappelons quelques points de la Règlementation concernant les plateaux à savoir :
  1. Tous Clubs absents le jour du Plateau se verront sanctionner d'une amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  2. Tous Clubs ne respectant pas le lieu programmé seront considérés comme Forfait avec application de l'amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  3. Tous Clubs désirant faire participer une équipe supplémentaire devra en faire la demande par mail avant le Jeudi 12H pour se rendre sur les différents plateaux en cas de non-respect une amende de 30 Euros sera appliquée + Frais de Dossier 14 Euros

  Cette Règlementation sera mise en application dès les prochains Plateaux à savoir les U6/U7 du 9 novembre 2019
- **Déclaration Forfait**
  Un club déclarant forfait pour un plateau devra en aviser le District de Provence au plus tard le lundi minuit précédent le rassemblement, à défaut de quoi, il lui sera infligé une amende de 30 Euros (amende révisable chaque saison par le Comité de Direction).

*****

SECTION U10F-U11F-U12F

Demande d'Entente Saison 2019-2020

Les clubs AS LANCON PROVENCE et AS COUDOUX nous informant de l'E. LANCON COUDOUX en catégories U9F à U12F. Transmis en Comité Directeur.

*****

SECTION U10-U11-U12-U13

Information

La Commission Technique / Pôle Football d'Animation remercie l'ensemble des acteurs de la phase de brassage concernant les U10, U11, U12 et U13.
La construction de la phase 1 des championnats U10-U11-U12 et U13 est actuellement en cours avec l'étude des brassages.
Nous vous rappelons que la première journée de championnat aura lieu le samedi 9 Novembre 2019 pour toutes les catégories.

*****

CHALLENGES

Information

Les équipes sont engagées automatiquement dans les différents challenges, une seule équipe par club pourra participer par Challenge, il s'agit des équipes 1 du club :

- U10 : Challenge LAGGIARD
- U11 : Challenge GARAU
- U12 : Challenge OLIVER
- U13 : Challenge CROUZET

*****

DERNIER RAPPEL AVANT APPLICATION DE L'ARTICLE 23

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22086522	12/10/2019	CROUZET	ES PENNOISE	ES LA CIOTAT
22086524	12/10/2019	CROUZET	MARSEILLE LA SOUDE	AS BUSSERINE
22086633	12/10/2019	OLIVER	US 1ER CANTON	USM ENDOUME CATALANS
22086657	12/10/2019	OLIVER	FC COTE BLEUE	ES VITROLLES
22086761	12/10/2019	LAGGIARD	AS TIMONE	FC ROUGUIERE
22086786	12/10/2019	LAGGIARD	SC ST CANNAT	FC FUVEAU
22086680	12/10/2019	GARAU	PAYS D'AIX FC	ES MILLOIE
22086687	12/10/2019	GARAU	O. MALLEMORT	SS ST CHAMAS
22086691	12/10/2019	GARAU	FC MIRAMAS	FC ST MITRE LES REMPARTS
22086709	12/10/2019	GARAU	FC SEPTEMES	E. CHEM.MARS.ST.ANTOINE
22086718	12/10/2019	GARAU	US 1ER CANTO	ES CUGES
22086723	12/10/2019	GARAU	SMUC	ST HENRI FC
22086738	12/10/2019	GARAU	AJ DE MAYOTTE	AS BOMBARDIERE

Calendrier des Challenges

Calendriers des Challenges Laggiard (U10), Garau (U11), Oliver (U12) et Crouzet (U13) :

- 1er Tour : 12 Octobre 2019
- 2ème Tour : 14 Décembre 2019
- 3ème Tour : 11 Janvier 2020
- 4ème Tour : 08 Février 2020 (date supplémentaire pour REPORT de match)
- Phase Finale : 6 Juin 2019

Le tirage au sort du 2ème Tour des Challenges aura lieu le Mardi 12 Novembre 2019 à 15H30 au siège du District.

*****

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Information

Le « Festival Foot U13 Pitch » est lancé pour la Saison 2018/2019 et débute le Samedi 19 Octobre 2019.
Les équipes sont engagées automatiquement pour le Festival Foot U13 Pitch, une seule équipe par club pourra participer, il s'agit de l'équipe 1 du club.

*****

Calendrier du Festival Foot U13 Pitch

Calendrier du Festival Foot U13 Pitch :

- 1er Tour : 19 Octobre 2019 (*)
- 2ème Tour : 18 Janvier 2020
- 3ème Tour : 15 Février 2020
- Rassemblement Départemental : 21 Mars 2020
- Rassemblement Régional : 25 Avril 2020 dans le VAR
- Rassemblement National : Week-end du 05-06-07 juin 2020

*****

DERNIER RAPPEL AVANT APPLICATION DE L'ARTICLE 23

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22100200	12/10/2019	FESTI U13	ES PENNOISE	MARSEILLE SUD OLYMPIQUE
22100237	12/10/2019	FESTI U13	FC COTE BLEUE	AS ROGNAC

*****

La Présidente: Mme ALFONSI Julie